



L'Amin Théâtre remporte une première victoire

jeudi 16 octobre 2014, par [L'Insatiable](#)

L'Amin Théâtre a gagné le jugement en référé contre le maire de Viry-Châtillon qui avait décidé d'interdire l'accueil du public. Le lieu peut ainsi de nouveau accueillir ses ateliers et conférences.

Le 10 octobre, l'Amin Théâtre avait été contraint d'annuler la première représentation du spectacle Sunamik Pigialik suite à une interdiction du maire d'accueillir du public. Cette interdiction empêchait aussi la compagnie de réaliser ses ateliers et conférences. Elle se basait sur un avis de la commission de sécurité datant du mois de février qui demandait au théâtre de faire quelques aménagements. Des aménagements que la compagnie assure avoir fait depuis.

Le tribunal administratif a condamné le maire à suspendre sa décision d'interdiction d'accueil du public et à procéder au réexamen du dossier de l'association. Le théâtre peut ainsi de nouveau accueillir le public pour ses ateliers et conférences. Une nouvelle commission de sécurité devrait procéder à un examen des lieux avant la fin du mois d'octobre. Car la tenue de nouveaux spectacles reste en suspend, les statuts du théâtre lui imposant de soumettre ses dossiers de demande d'accueil de spectacle au maire pour accueillir le public à chaque représentation.

L'Amin Théâtre maintient sa pétition de soutien en ligne.

Pour plus d'informations : [ici](#).

La Friche
42 rue de Ris
91170 Viry-Châtillon